

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2024 à 20h30

Commune déléguée de VAUDRY

40. Concours des Maisons Fleuries et Prix des Potagers 2024

Corentin GOETHALS donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Monsieur le Maire donne le résultat du concours des Maisons Fleuries et des Potagers 2024 :

Les Maisons Fleuries

<i>MAISONS, BALCONS, TERRASSES</i>	
<i>GUILLOUET Roland</i>	<i>1^{er}</i>
<i>PERRARD Marie-Thérèse</i>	<i>2^{ème}</i>
<i>LEGRIX Bernadette</i>	<i>3^{ème}</i>
<i>BOURRÉE Pierre BROUARD Annick CHAVENTRÉ Renée LELEVÉ Yvette NAVEAU Christlan</i>	<i>Du 4^{ème} au dernier par ordre alphabétique</i>

Les Potagers

<i>POTAGERS</i>	
<i>CHAVENTRÉ Renée</i>	<i>1^{er}</i>
<i>NAVEAU Christlan</i>	<i>2^{ème}</i>
<i>LEGRIX Yves</i>	<i>3^{ème}</i>
<i>GUILLOUET Roland HUARD Jean-Paul LELEVÉ Yvette LEMAIRE Marie-Jo PERRARD Raymond SELLIER Nicolas</i>	<i>Du 4^{ème} au dernier par ordre alphabétique</i>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241011-40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2024
Publication : 11/10/2024

Il propose de remettre à tous les participants un bon d'achat d'une valeur différente par rapport à leur classement à utiliser au magasin « La Maison.fr » à VIRE NORMANDIE.

Délibération n°2024/09/30/40 du 30 septembre 2024 à 20h30



La Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

CONCOURS MAISONS FLEURIES

1^{er} prix : bon d'achat de 80,00 €
2^{ème} prix : bon d'achat de 60,00 €
3^{ème} prix : bon d'achat de 45,00 €
4^{ème} prix et suivants : bon d'achat de 25,00 €

POTAGERS

1^{er} prix : bon d'achat de 30,00 €
2^{ème} prix : bon d'achat de 25,00 €
3^{ème} prix : bon d'achat de 20,00 €
4^{ème} prix et suivants : bon d'achat de 15,00 €

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable du Conseil Communal du 3 Septembre 2024,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 17 Septembre 2024,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De donner son accord sur ces différents prix.
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	38	8
Vote Pour	38	8
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Samuel BINET

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241011-40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2024
Publication : 11/10/2024

La Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Délibération n°2024/09/30/40 du 30 septembre 2024 à 20h30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 30

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 13

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 08

Nombre de membres absents : 04

Le 30 Septembre 2024 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 24 septembre 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 24 septembre 2024.

Samuel BINET a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		Corentin GOETHALS
COUASON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick		<input checked="" type="checkbox"/>		
LABROUSSE Sabrina		<input checked="" type="checkbox"/>		
LAURENT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEBUREY Yann			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20241011-40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet de VIRE NORMANDIE
Publication : 11/10/2024

La Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Délibération n°2024/09/30/40 du 30 septembre 2024 à 20h30

LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		Gilles MALOISEL
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		Nicole DESMOTTES
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		Lucien BAZIN
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane		<input checked="" type="checkbox"/>		
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241011-40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2024

Publication : 11/10/2024

La Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Délibération n°2024/09/30/40 du 30 septembre 2024 à 20h30